



9^{ème} RALLYE REGIONAL DU BALCON - EST du VERCORS

LES 16 et 17 AVRIL 2022

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Mardi 1^{er} Mars 2022**

Ouverture des engagements : **Lundi 7 MARS 2022**

Clôture des engagements : **Lundi 4 Avril 2022 à 0h (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du road-book le **10 Avril 2022**: A retirer à l'**Auberge des Chasseurs 38450 Miribel-Lanchâtre 06 75 63 75 25** ou aux **vérifications administratives le 16 avril**.

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents le : **Samedi 16 Avril 2022** de 8h à 12h30, **Salle Polyvalente Place Jean COUTURIER à VIF 38450**

Vérifications des véhicules le : **Samedi 16 Avril** de 8h45 à 12h45, **Place de la Mairie à VIF 38450**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 16 AVRIL 2022** à 8h30

.au plateau des sports du collège de VIF Rue du 19 Mars 1962

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 16 Avril 2022** à 12 h

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 16 Avril 2022** à 13h30

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 16 Avril 2022** à 13h30

Départ de la 1^{er} Voiture Etape 1 : **Samedi 16 avril 2022** à 14 h

Publication des résultats partiels : $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1^{er} Voiture : **Dimanche 17 Avril 2022** à 14h46, **Salle Polyvalente de VIF**

Vérification finale le : **Dimanche 17 AVRIL 2022** Garage GT Automobiles 38760 VARCES Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 17 Avril 2022** $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **Dimanche 17 Avril 2022** sur le Podium d'arrivée à la Salle Polyvalente de VIF.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 9^{ème} Rallye Régional du Balcon-Est du Vercors (Ville de VIF) en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes sous le numéro R4 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 57 en date du jeudi 6 JANVIER 2022.

Secrétariat du rallye: ASA Dauphinoise

Lieu: Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> www.asadauphinoise.com

Mail : contact@asadauphinoise.com

Comité d'Organisation - LANCHÂTRE OMNISPORTS

: Président Jean Luc VALLIER

Chemin des Adrets 38450 **MIRIBEL LANCHÂTRE**

Téléphone : 06 75 63 75 25

Organisateur technique

Nom : LANCHÂTRE OMNISPORTS

Téléphone : 06 75 63 75 25

Adresse : Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

En charge de la vérification des Dispositifs pour LANCHÂTRE OMNISPORTS : Jean Luc VALLIER

Licence n°9701

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Emmanuel VEYRET Licence 01316

Commissaires Sportifs :

Georges BEAL Licence 2910

Michel PETTEX Licence 3307

Directeur de Course

Daniel VERNET Licence 147321

Directeur de Course Adjoints :

Chantal PICCHIONI Licence 181121

Bruno MUSELLI Licence 02403

François ANDREANI Licence 132975

Commissaire Technique Responsable :

Sylvie DALPAOS Licence 233751

Commissaires Techniques Adjoints :

Loys BORDERON Licence 183288

G.SANDELION Licence 245840

Bernard CASSET Licence 56047

Chargés des relations avec les concurrents :

Sylvie SIMON Licence 214749

Floreal PITARCH Licence 02729

Juge de faits :

..... En Attente

Médecin Chef

A .LEGSSAIR

Chargés des relations avec la presse :

R.GUIEU

Speaker:

P.GAVARD

Observateur:

Patrick GAGNAIRE Licence 3062

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du **BALCON -EST du Vercors** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022

Coefficient. 2, le Championnat de La Ligue Rhône-Alpes 2022 et le Challenge des rallyes Patrice

MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du 8 Avril pour les vérifications administratives qui auront lieu **Samedi 16 AVRIL 2022 de 8h à 12h30** et Les vérifications techniques de **8h15 à 12h45**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} Rallye du Balcon-Est du Vercors doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA DAUPHINOISE www.asadauphinoise.com .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste à l'ASA DAUPHINOISE Maison des sports, 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Lundi 7 MARS 2022** au plus tard le **lundi 4 AVRIL 2022** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC et VHRS limité à 30; L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700€**
Les droits d'engagement pour les équipages **100 % féminins** sont fixés :
 - Avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
 - Sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **jeudi 14 Avril 2022**

3.3.

Un reclassement sera effectué après la première section sur la base du reclassement de l'ES1.

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance Place Jean COUTURIER et Rue du 19 Mars 1962 à VIF (Autour de la Salle Polyvalente) UN seul véhicule d'assistance (badgé) par voiture de course sera admis dans le parc.

Les remorques devront être garées obligatoirement sur le site de l'ancien camping de VIF (Voir plan général structures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du **BALCON-EST du Vercors** représente un parcours total de **218.09 kms**

Il est divisé en 2 étapes intégrant 2 sections dans l'étape 1 et 2 sections dans l'étape 2.

Il comporte 6 **épreuves spéciales** d'une longueur totale de **38.64 Kms**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 /2	CHATEAU-BERNARD	8.51 Kms
ES 3/5	PRELENFREY :	5.88 Kms
ES 4/6	SAINT GUILLAUME	4.93 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :
Le DIMANCHE 10 Avril 2022 de 8 h à 18 h et le SAMEDI 16 AVRIL 2022 de 8h à 12h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté ! Il en va de la sauvegarde de l'épreuve ! Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	300 €
2 ^{ème} (si+3partants)	150 €
3 ^{ème} (si+5partants)	90 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	320 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	320 €	160 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	320 €	160 €	100 €	75 €	50 €		

* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

* 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe

* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 17 AVRIL 2022 sur le Podium d'ARRIVEE dès l'arrivée finale de la première voiture